

**COMPTE RENDU**

## Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	17
- votants	19
- absents	2

Du 12 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 12 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHÉ, Dominique RICHARD BRICE

Procurator(s) : Patrick BREYER à André NOIROT, Amélie MOLTER à Marie-France MERCIER

Etait(ent) absent(s) excusé(s) : Patrick BREYER, Amélie MOLTER

Madame Emilie BEAU a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 18 juin 2019 a été approuvé à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE).

**DELIBERATION N° 2019/77 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/78 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GESTION DES ACTIVITES THERMALES ET BIEN-ETRE**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/79 : TAXE DE SEJOUR - MODIFICATIONS A COMPTER DE LA SAISON 2020**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/80 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2017/2018 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CASINO DE BOURBONNE LES BAINS - PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 2017 AU 31 OCTOBRE 2018 INCLUS**

Le conseil prend acte à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/81 : MODIFICATION DU TARIF MUNICIPAL POUR LA VENTE DE GIBIER DU PARC DE LA BANNIE**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/82 : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2018/31 - APPROBATION D'UN TARIF MUNICIPAL POUR LA LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE PAR UNE ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS A BUT LUCRATIF**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/83 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/63 – LANCEMENT D'UN MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/84 : CONVENTION RELATIVE A LA GESTION COMMUNE DE PRESTATIONS RELATIVES AUX INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX UNITAIRES A SAVOIR LE CURAGE DES RESEAUX ET LA DERATISATION**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/85 : DEMANDE D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS – RUE VELLONNE ET RUE AMIRAL PIERRE – SDED52**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/86 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/87 : NOUVELLES MODALITES DU COMPTE EPARGNE TEMPS POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS (EN LIEU ET PLACE DES DELIBERATIONS DES 28 SEPTEMBRE 2007 ET 15 NOVEMBRE 2010)**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/88 : PREVOYANCE COLLECTIVE – AVENANT AU CONTRAT DE MAINTIEN DE SALAIRE**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/89 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ORGANISATION LORS DES ACTIVITES DES 13 ET 14 JUILLET 2019**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**DELIBERATION N° 2019/90 : ECHANGE ET VENTE DE TERRAINS AVEC UN EXPLOITANT AGRICOLE DE LA COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS**

Le conseil adopte à la majorité des suffrages exprimés par 18 voix POUR et 1 CONTRE (Dominique RICHARD BRICE) cette délibération.

**QUESTIONS DIVERSES :**

*- Madame Dominique RICHARD BRICE demande pourquoi elle n'a pas reçu le bulletin municipal.*

*Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas pourquoi elle ne l'a pas eu.*

*Madame Lydia HUGUENOT indique que la distribution dans cette rue était prévue après le 31 août donc il n'était plus possible de distribuer le bulletin, la campagne électorale commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2019.*

*Le bulletin municipal est donné à Madame Dominique RICHARD BRICE.*

- Madame Dominique RICHARD BRICE demande où en sont les travaux dans la maison sise avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

Monsieur le Maire répond que les travaux avaient commencé mais ils ne se sont pas passés comme prévu et ont été bloqués. Ils doivent reprendre quand l'architecte donnera son accord.

Madame Dominique RICHARD BRICE : « Cette maison a été achetée avec un héritage qui avait été donné à la Commune de Fresnes sur Apance ? ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative mais indique que cela ne le regarde pas. Pour l'instant, les travaux devraient reprendre avant la fin de l'année.

- Monsieur Olivier LADRANGE indique qu'une place de parking pour personne handicapée a été supprimée devant le meublé sis rue Vellonne. Monsieur le Maire indique que les services techniques vont remettre cette place.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a l'intention de préempter pour l'acquisition de la maison rue d'Orfeuil au prix de 156 000.00 euros. C'est une belle opportunité pour créer une aire de jeux pour enfants à proximité du mini golf. Une demande a été faite au notaire pour préempter sur deux parcelles au lieu des trois mais cela s'avère impossible. La maison n'intéresse pas la Commune mais le parc d'environ 20 ares.

Il indique qu'il a rencontré l'acquéreur qui était surpris. Il ajoute qu'une négociation pourra se faire avec lui car la Commune ne souhaite pas garder la maison. Pour le moment, la préemption va être faite après l'avis des domaines.

Il rappelle à l'assemblée que c'est une information car il a une délégation pour le droit de préemption.

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal sera en Octobre.

**Séance ouverte à 20h30**

**Séance levée à 21h32**

**Extrait affiché le 23 Septembre 2019**

Fait à Bourbonne les Bains,

Le Lundi 23 Septembre 2019

Le Maire



Monsieur André NOIROT